



Rentes aux enfants

Dernière mise à jour le : 18 Déc 2020



Au décès de l'affilié, le régime prévoyance ouvre droit au versement d'une rente annuelle à chaque enfant âgé de moins de 25 ans.

Le montant de la rente aux enfants est fonction de la classe de cotisation

CLASSES	MONTANT DE LA RENTE 2021 (PAR AN)
1	3 558 €
2	4 744 €
3	9 488 €
4	14 232 €

Si l'affilié a plusieurs enfants, la rente est servie à chaque enfant. Les enfants atteints, avant leur majorité, d'une infirmité permanente leur interdisant de se livrer à tout travail rémunéré conservent cette rente à vie.

La rente enfant ne peut être servie que si toutes les cotisations dues au titre du régime invalidité-décès géré par la CAVEC étaient versées lors du décès de l'affilié.

En cas de décès, le versement de la rente enfant est étudié automatiquement avec la demande de capital-décès.

Mot-clés : invalidité-décès

Prolongements

- [» Montant des cotisations prévoyance](#)
- [» Montant des cotisations prévoyance TNS](#)

Documents téléchargeables

- [Le guide de la Prévoyance](#)



Dernières actualités

- [Vous êtes indépendant ? Réglez vos cotisations avant le 30 septembre ou optez pour le prélèvement automatique](#)
- 27 Septembre 2021
- [Vous êtes employeur? Découvrez le montant des cotisations Cavec du 3ème trimestre, à régler pour le 18 octobre 2021](#)
- 15 Septembre 2021
- [Retrouvez-nous au Congrès national ECF au palais du Pharo à Marseille les 20 et 21 septembre](#)
- 21 Septembre 2021

[+ d'actu](#)